

31.05.2022 - 10:00 Uhr

Comparaison de prix des médicaments avec l'étranger: / l'écart augmente et les différences de prix des génériques et des biosimilaires sont également marquées

Bâle et Soleure (ots) -

Dans les pays étrangers européens, le niveau de prix des médicaments protégés par un brevet est en moyenne 8.8% inférieur à celui de la Suisse, les préparations originales dont le brevet a expiré coûtent 15.4% moins cher à l'étranger. Les différences de prix sont particulièrement importantes pour les génériques, en moyenne 48.4% moins chers dans les pays de comparaison; les Suisses-ses déboursent donc le double des habitant-e-s des pays de comparaison. Nouveauté cette année: la comparaison de prix a porté également sur les biosimilaires, c'est-à-dire les génériques de médicaments biologiques. Ceux-ci sont en moyenne 33.5% moins chers dans les pays de comparaison qu'en Suisse. C'est ce que montre la treizième comparaison de prix avec l'étranger réalisée en commun par santésuisse et Interpharma, pour laquelle les prix de fabrique actuels des médicaments sont comparés avec ceux d'autres pays européens. L'écart de prix s'est creusé par rapport à l'année précédente, ceci en particulier en raison de l'évolution du taux de change.

D'après la comparaison de prix avec l'étranger de cette année, sur la base d'un taux de change de CHF/EUR = 1.07 appliqué par l'OFSP pour le contrôle, les 250 préparations originales brevetées figurant en Suisse dans la liste des spécialités et affichant le plus gros chiffre d'affaires étaient, en moyenne, 8.8% moins chères dans les pays étrangers comparables qu'en Suisse. L'accroissement de la différence par rapport à l'année précédente (6.9%) est dû en particulier à l'évolution du taux de change.

René Buholzer, directeur d'Interpharma, déclare à ce sujet: "Les médicaments ne sont pas les moteurs de cherté du système de santé. Depuis des années, ils ne représentent que 12% du volume global des coûts. En outre, du fait du réexamen régulier des prix prescrit par la loi, la branche pharmaceutique contribue de manière continue aux économies réalisées, à ce jour pour plus de 1.2 milliards de francs. Un autre élément qui coûte plus cher aux patientes et patients est le retard énorme d'admission des médicaments innovants dans la liste des spécialités. Il est urgent d'agir à cet égard, c'est pourquoi nous proposons un remboursement de l'accès à l'innovation basé sur un prix provisoire. Ainsi, les personnes peuvent bénéficier directement et sans risques des innovations pharmaceutiques, car le fabricant rembourse la différence entre le prix provisoire et le prix définitif du nouveau médicament."

Pour les génériques, la différence de prix avec l'étranger est de 48.4%. Les génériques restent donc en moyenne près de deux fois plus chers en Suisse que dans les pays de comparaison. Par rapport à l'année précédente (43.5%), la différence de prix des génériques a encore augmenté. Les biosimilaires sont des génériques fabriqués par des méthodes biologiques et coûtent souvent très cher. D'après la comparaison de prix réalisée pour la première fois dans ce domaine, ils sont en moyenne 33.5%, donc environ un tiers moins chers à l'étranger qu'en Suisse. Les biosimilaires prennent de plus en plus d'importance chez nos voisins européens. Les prix des génériques et des biosimilaires sont déterminés par l'Office fédéral de la santé publique à l'aide d'une règle d'écart de prix fixe par rapport au produit original. Christoph Kilchenmann, directeur remplaçant de santésuisse, déclare à ce sujet: "Les payeuses et payeurs de primes déboursent malheureusement beaucoup trop pour les médicaments. Ceci se répercute directement sur le montant des primes. Il s'agit de quelque 300 millions de francs de plus que dans les pays de comparaison pour les médicaments protégés par un brevet et de 350 millions pour les génériques et biosimilaires. Hélas, le Parlement a récemment manqué l'occasion de changer quelque chose à cette situation. Il faut à présent entreprendre une nouvelle tentative de ramener au niveau européen les prix exagérés."

C'est déjà la treizième fois que l'association faitière de l'assurance-maladie santésuisse et l'association de branche de l'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche Interpharma réalisent conjointement une comparaison du prix des médicaments avec l'étranger. À cet effet, les prix de fabrique pratiqués en Suisse pour les préparations originales protégées par un brevet et pour celles tombées dans le domaine public ainsi que pour les génériques et les biosimilaires ont été comparés avec ceux de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de la Suède. La comparaison a été réalisée en avril 2022 pour les produits protégés par un brevet, en février 2022 pour les produits originaux tombés dans le domaine public, les génériques et les biosimilaires.

Contact:

Michèle Sierro, responsable Suisse romande d'Interpharma

079 305 84 30

Matthias Müller, responsable du département Politique et communication de santésuisse

079 757 00 91